



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0420

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Boulevard périphérique nord de Lyon - Gestion du péage - Modification des conditions générales de vente - Conventions avec la société SANEF pour les transactions télépéage inter-sociétés (TIS) - Conventions gestionnaires de cartes bancaires ou privatives**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

**Conseil du 6 juillet 2015**  
**Délibération n° 2015-0420**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Boulevard périphérique nord de Lyon - Gestion du péage - Modification des conditions générales de vente - Conventions avec la société SANEF pour les transactions télépéage inter-sociétés (TIS) - Conventions gestionnaires de cartes bancaires ou privatives**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) est, depuis le 2 janvier 2015, géré dans le cadre d'un partenariat public privé attribué à la société LEONORD qui regroupe les entreprises FAYAT, SANEF et MIROVA (délibération n° 2014-0344 du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 3 novembre 2014). Ce contrat global comprend la réalisation de travaux de mise en sécurité des tunnels du BPNL et l'exploitation ainsi que la maintenance de l'ouvrage pendant 20 ans.

Parmi les prestations confiées au partenaire figure, notamment, la collecte des péages au nom et pour le compte de la Métropole, via une régie de recettes.

La société d'exploitation (SE) BPNL, filiale de SANEF, s'est vu confier contractuellement par la société LEONORD EXPLOITATION, sous traitant de LEONORD, l'exploitation du BPNL. A ce titre, la SE BPNL est en charge de la mise en oeuvre des moyens nécessaires à la perception du péage et au transfert à la collectivité des sommes perçues.

La mise en place de la Métropole, le changement de régisseur de recettes consécutif au changement d'exploitant et le changement de compte auprès du Trésor public, rendent nécessaires quelques modifications relatives à la gestion du péage de cet ouvrage.

Tout en maintenant la continuité de l'offre commerciale existante (tarifs et types d'abonnement), il s'agit d'autoriser :

- la mise à jour des conditions générales de vente pour les badges avec extension nationale "BIP & GO",
- la signature de conventions avec SANEF relatives aux modalités d'acceptation des télébadges Liber't sur le BPNL pour les véhicules légers (VL) et poids lourds (PL),
- la mise à jour des conventions relatives au paiement par carte bancaire ou privatives.

1 - Le télépéage inter-sociétés (TIS) est un produit développé par les sociétés concessionnaires d'autoroutes visant à améliorer le service rendu aux usagers par une réduction du temps d'attente au péage, le passage se faisant par les voies réservées au télépéage et équipées d'un logo spécifique en forme de "t".

La mise en oeuvre de la technologie TIS sur le BPNL depuis 2009 (délibération n° 2009-0839 du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 6 juillet 2009) permet, tout en conservant les différents moyens de paiement actuels propres au périphérique nord (tarifs de base et formules d'abonnement locales) :

- à un abonné du boulevard périphérique nord, en utilisant un seul badge, de souscrire en plus à un abonnement Liber't permettant le passage aux péages des réseaux autoroutiers français,
- à un abonné Liber't de régler le montant de son passage sur le boulevard périphérique nord avec son abonnement.

Le produit Liber't commercialisé par l'ancien exploitant va être remplacé par un produit Liber't commercialisé par SE BPNL via SANEF sous le nom de BIP & GO. La principale modification pour un nouveau client est le tarif des frais de gestion : la formule reste sans frais de souscription et sans dépôt de garantie, avec un coût mensuel avec facture électronique de 1,60 € par mois d'utilisation de cet abonnement sur le réseau autoroutier national. Ce coût mensuel est de 2 € pour les actuels détenteurs du télébadge ASF.

Les conditions générales de ventes des abonnements locaux du BPNL ne sont pas modifiées. Celles relatives à l'extension nationale seront mises à jour pour intégrer l'évolution BIP & GO.

## 2 - La poursuite de la perception des transactions TIS sur le BPNL

La Communauté urbaine avait conclu avec la société ASF 2 conventions VL et PL définissant les conditions techniques et financières d'infogérance. Ces conventions ont été résiliées à l'échéance du contrat de délégation du service public.

Toutes les transactions effectuées sur le BPNL avec l'abonnement Liber't (hors abonnés locaux du BPNL), ou son équivalent pour les PL, seront désormais facturées par SANEF pour les VL et par chaque émetteur, pour les PL pour le compte de la régie du BPNL :

- pour les VL, une convention avec SANEF doit être établie pour préciser les modalités de perception de transactions TIS,
- pour les PL, une modification des contrats existants avec les différents émetteurs (AXXES, DKV, EUROTOL, TELEPASS, TOTAL) pour acter le changement d'exploitant semble également nécessaire.

Conformément au contrat de partenariat avec LEONORD, les éventuels frais ou commissions nécessaires à l'acceptation des télébadges TIS VL et PL sont à la charge du partenaire et ne seront pas déduits de la recette dans le cadre de la régie de recettes.

3 - Les conventions existantes avec les gestionnaires de cartes bancaires (CB) ou privatives (AMERICAN EXPRESS, DKV, EUROSHELL, TOTAL, UTA) doivent être modifiées pour prendre en compte les modifications relatives à la Métropole et au nouveau compte auprès du Trésor public ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

## DELIBERE

**1° - Approuve** les modifications des conditions générales de ventes du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) relatives à l'abonnement Liber't.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer :

a) - les conventions nécessaires avec la société SANEF pour la perception des transactions TIS (télépéage inter-sociétés) sur le BPNL,

b) - tous les avenants nécessaires aux conventions avec les gestionnaires des cartes bancaires et privatives comme modes de paiement acceptés sur le BPNL.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.**